

# **REGLEMENTATION D'UTILISATION DE LA SALLE**

## **DES FETES PAR LES SOCIETES LOCALES**

La Salle des Fêtes de SAINT-PRIX peut être utilisée à titre gratuit par toute Société Locale de la Commune qui en fait la demande, aux conditions ci-après :

### **I - CONDITIONS DE RESERVATION :**

- Pour toute demande, s'adresser en Mairie auprès de Sibel SOYER.
- Chaque Association devra vérifier, auprès de son assurance, si la manifestation organisée est couverte en cas de dégradation du matériel et des locaux.
- Un service de sécurité (vigiles, maîtres-chiens...) devra être mis en place, par chaque association, pour toute manifestation en soirée jusqu'à 3 heures du matin.

### **II - UTILISATION :**

**Nombre maximum de personnes autorisées dans la salle : 246**

#### **1°) - DE LA SALLE :**

- A -** L'attention du bénéficiaire de la location est attirée sur le fait qu'en cas d'auditions musicales, il est tenu de demander l'autorisation à la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) 16, avenue Gabriel Péri - 95210 SAINT-GRATIEN.
- B -** Il est entendu que **seule** la Salle des Fêtes est louée et non la cour et le jardin attenant à la Mairie.
- C -** Pour permettre l'évacuation de la Salle en cas de besoin, les issues de secours devront être libres de tout obstacle ainsi que les cheminements à ces issues.
- D -** Les clés sont à retirer en Mairie auprès de Sibel SOYER. **La remise des clés sera faite uniquement au bénéficiaire de la location.**
- E -** Conformément à l'arrêté préfectoral (article 3) concernant la lutte contre le bruit interdisant toutes émissions vocales et musicales émanant des salles polyvalentes au-delà de 22 heures les dimanches, jours fériés et les jours ouvrables et au-delà de 24 heures les samedis et veilles de jours fériés,

**La Municipalité vous autorise à utiliser la salle jusqu'à 3 heures du matin. En conséquence, il vous est impérativement demandé de réduire, à partir de minuit, tous les bruits intérieurs et extérieurs pouvant gêner le voisinage.**

**Afin d'assurer la tranquillité du voisinage, les fenêtres devront rester fermées.**

**F - Les lieux devront être nettoyés (\*) et remis en état :**

- (\*) - essuyer les tables, les chaises et les ranger**
- balayer toute la salle**
- passer une serpillière sur tout le tour de la salle (uniquement carrelage)**
- nettoyer à fond le bar**
- nettoyer, si besoin, la scène**
- nettoyer à fond la cuisine**
- laver, essuyer et empiler la vaisselle**
- nettoyer à fond les toilettes**

**G - Au moment du départ, l'utilisateur responsable devra :**

- éteindre l'électricité**
- fermer les portes**
- déposer les clés dans la boîte aux lettres de la mairie**

**H - Il est formellement interdit d'utiliser toute sorte de fixation (clous, punaises, scotch, vis...) sur les murs de la Salle des Fêtes.**

**Une caution de 214 euros sera demandée pour le ménage et sera restituée après vérification des lieux.**

**2°) - DU MATERIEL :**

- Une demande doit être faite sur un imprimé spécial (à demander en Mairie).
- Un inventaire sera effectué par la Gardienne avant et après l'occupation.
- Le matériel cassé sera facturé au bénéficiaire.

**Toute casse sera facturée en fonction de la valeur attribuée au matériel à savoir :**

**Vaisselle :**

- Verre ballon grand modèle	<b>1,50 €</b>	assiette plate (21cm)	<b>3,00 €</b>
- Verre ballon petit modèle	<b>1,30 €</b>	assiette plate (24cm)	<b>3,00 €</b>
- Coupe à champagne	<b>1,50 €</b>	grande cuillère	<b>1,00 €</b>
- Verre à whisky	<b>2,00 €</b>	fourchette	<b>1,00 €</b>
- Pichet	<b>2,00 €</b>	petite cuillère	<b>1,00 €</b>
- Tasse à café	<b>1,00 €</b>	couteaux	<b>2,00 €</b>

**Matériel :** Chaise 40,00 € Table 200,00 €

# LOCATION SALLE DES FÊTES

Je soussigné.....

Adresse :.....

N° de téléphone :.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement d'occupation de la Salle des Fêtes et m'engage à respecter le présent règlement et à rendre les locaux dans leur état initial.

Date de réservation :..... Saint-Prix, le.....

Signature